

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 21 Mars, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame MATHERON Françoise, Maire.

Présents : ARNAUD S. ; BETTON JC. ; BRESSON C. ; CAU J. ; COUMANS MF. ; DUMENIL D. ; DUSFOUR J. ; EGEA JD. ; MAURY C. ; PEYRIERE L. ; SIMAO F. ; VAUDOIS E.

PAIS E. est arrivée au point 3 au moment de la présentation du bilan de fonctionnement du budget principal.

Secrétaire de séance : ARNAUD S.

Le conseil municipal s'est réuni à 20h.

Ordre du jour :

- 1/ Approbation de l'ordre du jour
- 2/ Approbation du compte-rendu du conseil du 25/02/2016
- 3/Présentation des comptes de gestion et des comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes de la commune
- 4/ Vote des comptes de gestion du Percepteur
- 5/ Vote des comptes administratifs
- 6/ Affectation des résultats M14, M49
- 7/ Vote des budgets
- 8/ Vote des taux Etat FDL
- 9/ Indemnité du Percepteur
- 10/ Urbanisme et recrutement stagiaire
- 11/ Environnement
- 12/ Ecole
- 13/ Travaux
- 14/ Opération argent de poche
- 15/ Service civique
- 16/ Rezo Pouce
- 17/ Questions d'actualité.

I. Approbation de l'ordre du jour

Madame la Maire présente l'ordre du jour, le conseil approuve à l'unanimité l'ordre du jour.

II. Approbation compte-rendu du conseil du 25/02/2016

Aucune remarque n'étant émise, le compte rendu de la séance du 25 février 2015 est approuvé à l'unanimité.

III. Présentation des comptes de gestion et des comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes de la commune.

Madame la Maire présente les comptes de gestion du Percepteur et les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes de la commune. Elle souligne que ces comptes sont en concordance.

Compte administratif 2015 :

BILAN DE LA SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

Les charges de fonctionnement sont en augmentation :

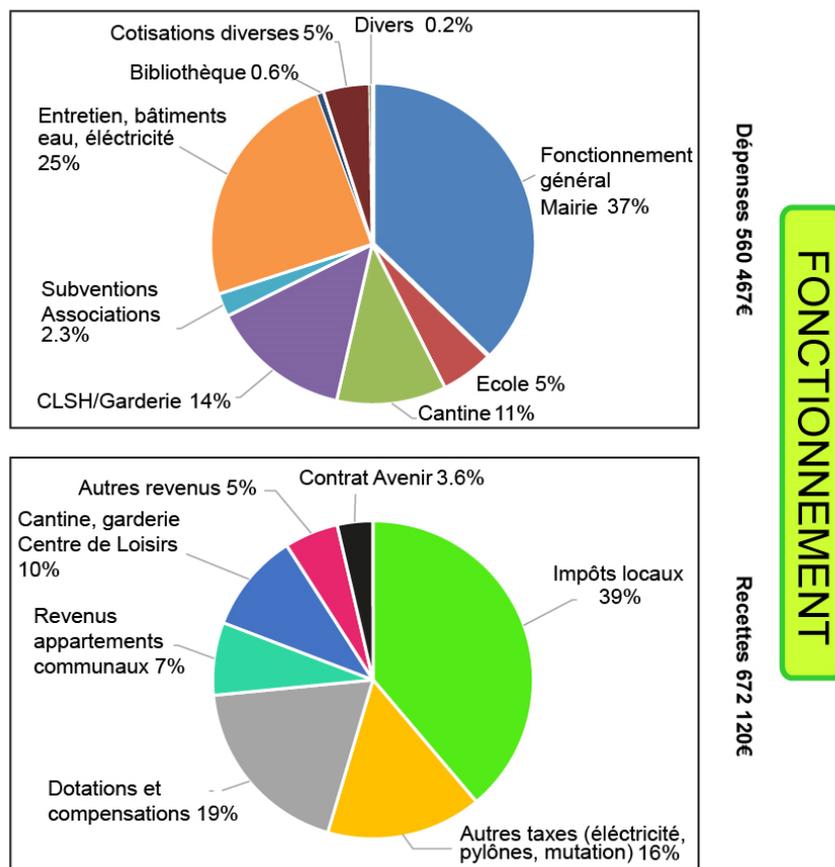
Cette augmentation s'explique notamment par une augmentation importante des frais de personnel :

- recrutement contrats aidés compensés en partie par des recettes d'atténuation de charges,
- fonctionnement sur l'année complète du centre de loisirs et des TAPS qui mobilisent une part importante du personnel,
- remplacement du personnel absent,
- rattrapage cotisations sociales des années antérieures

Mais aussi par :

- une procédure juridique de 15000€, qui a été entièrement remboursée par notre assurance (voir recettes fonctionnement),
- l'augmentation régulière des coûts de l'éclairage public (extension du réseau et coût du kWatt),
- les coûts d'instruction des dossiers d'urbanisme qui incombent désormais à la commune.

Les dépenses ont été ventilées selon les postes de dépenses suivants :



RECETTES :

Les recettes de fonctionnement ont aussi progressé. Ce qui a permis, comme prévu au moment du vote du budget 2015, de couvrir nos dépenses de fonctionnement. L'excédent dégagé est supérieur à celui prévu.

A noter dans les recettes « exceptionnelles » :

- le remboursement des frais de procédure juridique (autres revenus)

- le versement de prestations 2014 liées à l'ouverture du centre de loisirs (ainsi que de prestations 2015), ce qui augmente artificiellement le bilan « cantine, garderie et centre de loisirs).

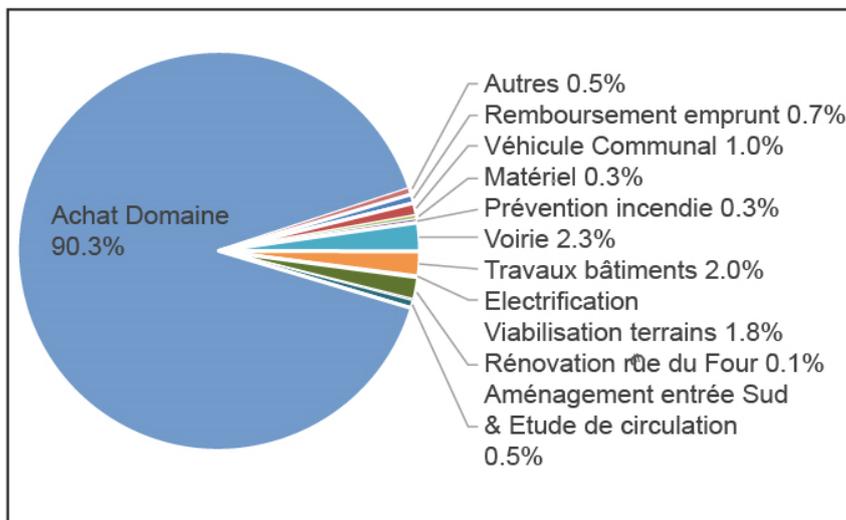
Les recettes perçues peuvent être ventilées comme indiqué ci-dessus.

Afin de ne pas surcharger les deux schémas ci-dessus, qui retracent l'utilisation, que l'on pourrait qualifier de réelle et par poste, des dépenses et recettes de fonctionnement, la vente de terrains communaux n'est pas présentée dans ces deux graphiques. Cependant, d'un point de vue comptable, les recettes issues de la vente de terrains sont perçues à la section fonctionnement. Le produit de ces ventes est transféré à la section investissement. Ainsi, les comptes de gestion et administratif, section fonctionnement, approuvés ci-dessous présentent un total de recettes de 1 512 360€ constitué de recettes « classiques » de 672 120€ (celle du graphique) et de 840 240€ issus de la vente de terrains (soit 1 512 360€). Concernant les dépenses de fonctionnement, elles sont constituées de 560 467€ de dépenses de fonctionnement « courantes » (celles du deuxième graphique) et d'un transfert à la section investissement de 841 440€ (soit un total de 1 401 908€).

BILAN DE LA SECTION INVESTISSEMENT

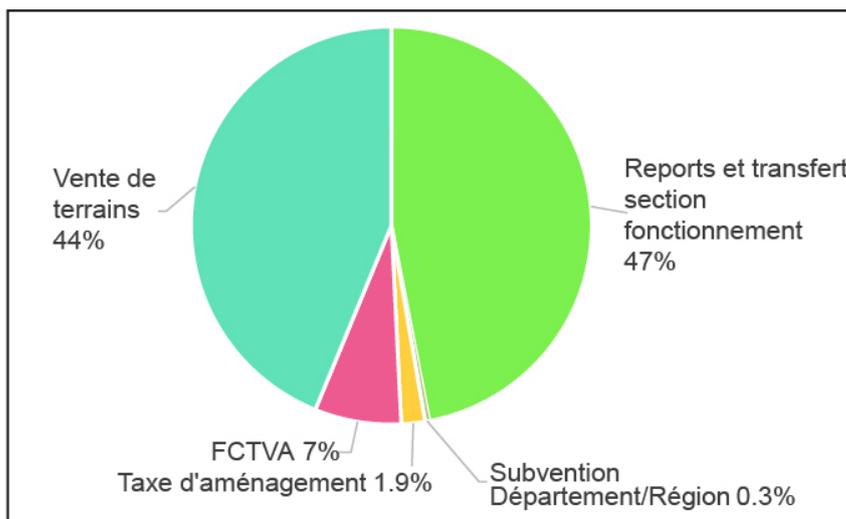
DEPENSES et RECETTES :

L'achat du Domaine a constitué une importante dépense d'investissement compensée par des recettes exceptionnelles (vente de foncier). Le reste du financement est assuré par un emprunt en 2014 et une affectation des résultats de la section fonctionnement des années précédentes. Les autres opérations prévues ont été réalisées, sauf les travaux de la Rue du Four qui ont été reportés à 2016 (en cours).



Dépenses 1 908 182€

INVESTISSEMENT



Recettes 1 918 152€

IV. Approbation des comptes de gestion de l'année 2015

Madame la Maire rappelle que les comptes de gestion constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Ils doivent être votés préalablement aux comptes administratifs.

Le conseil municipal après avoir examiné les opérations qui sont retracées et s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées et après en avoir délibéré, le conseil municipal, APPROUVE à l'unanimité les comptes de gestion du budget principal, du budget assainissement, et du budget CCAS, de Madame Corinne Beyrand, receveur de la perception de Les Matelles, pour l'exercice 2015. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

V. Approbation des comptes administratifs :

Madame la Maire sort de la salle du conseil et Monsieur Jérôme Dusfour, premier adjoint, soumet les résultats du compte de gestion à l'approbation des membres présents du conseil municipal.

1) Le compte administratif pour le budget principal est arrêté comme suit pour l'année 2015 :

FONCTIONNEMENT	Dépenses de fonctionnement :	1 401 907,75€
	Recettes de fonctionnement :	1 512 359,81€
	Résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 :	110 452,06€
	Résultat reporté de l'exercice précédent (N-1) + report de 95 € suite à la dissolution du Syndicat BénovieMosson	64 318,58 + 95 = 64413,58€
	Résultat cumulé de clôture (qui tient compte du résultat de N-1) :	174 865, 64€

Cette section est votée à l'unanimité des présents.

INVESTISSEMENT	Dépenses d'investissement :	1 908 181,99€
	Recettes d'investissement :	1 918 152,24€
	Résultat d'investissement de l'exercice 2015 :	9 970,25€
	Résultat reporté de l'exercice précédent (N-1)	120 711,02€
	Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) :	130 681,27€

Cette section est votée à l'unanimité des présents.

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité des présents.

2) Le compte administratif pour le budget assainissement est arrêté comme suit pour l'année 2015 :

EXPLOITATION	Dépenses d'exploitation :	6707€
	Recettes d'exploitation :	31 487,37€
	Résultat d'investissement de l'exercice 2015 :	24 780,37€
	Résultat reporté de l'exercice précédent (N-1)	84 887,31€
	Résultat cumulé de clôture (qui tient compte du résultat de N-1) :	109 667,68€

Cette section est votée à l'unanimité des présents.

INVESTISSEMENT	Dépenses d'investissement :	1369€
	Recettes d'investissement :	6707€
	Résultat d'investissement de l'exercice 2015 :	5338,00€
	Résultat reporté de l'exercice précédent (N-1)	8646,07€
	Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) :	13 984,07€

Cette section est votée à l'unanimité des présents.

Le compte administratif du budget assainissement est approuvé à l'unanimité des présents.

3) Approbation des comptes administratifs :

Le compte administratif pour le budget CCAS est arrêté comme suit pour l'année 2015 :

FONCTIONNEMENT	Dépenses de fonctionnement :	764€
	Recettes de fonctionnement :	120€
	Résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 :	- 644€
	Résultat reporté de l'exercice précédent (N-1)	5034€
	Résultat cumulé de clôture (qui tient compte du résultat de N-1) :	4390€

INVESTISSEMENT	Dépenses d'investissement :	0
	Recettes d'investissement :	0
	Résultat d'investissement de l'exercice 2015 :	0
	Résultat reporté de l'exercice précédent (N-1)	0
	Résultat cumulé de clôture (qui tient compte du résultat N-1) :	0

Le compte administratif du CCAS est approuvé à l'unanimité des présents.

VI. Affectation des résultats :

Après que les comptes administratifs aient été approuvés par le conseil municipal, Madame la Maire propose d'affecter les résultats des sections de fonctionnement du budget principal et du budget assainissement de manière à prévoir le financement des projets 2016. Elle propose d'affecter les résultats comme suit :

1) Budget principal :

Le résultat cumulé de l'exercice est de **174 865,64 euros**. Madame la Maire propose au conseil d'affecter 150 000 euros à la section investissement.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des présents.

2) Budget assainissement :

Le résultat cumulé de l'exercice est de **109 667,68 euros**. Madame la Maire propose au conseil d'affecter 75 000 euros à la section investissement.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des présents.

VII. Vote des budgets :

Madame la Maire expose les dépenses et les recettes envisagées pour l'année 2016 dans les sections fonctionnement et investissement du budget principal et des budgets annexes de la commune.

1. Budget principal :

Dans la section fonctionnement il faut prévoir une augmentation des frais de personnel avec notamment l'augmentation annoncée par les services de l'état de 1,2% du point d'indice sans mesure compensatoire.

Dans la section investissement sont prévues de grosses opérations:

- Les travaux de la rue du Four, qui étaient prévus pour 2015 mais qui sont en cours de réalisation depuis seulement le 14 mars,
- Les travaux du Domaine, qui devraient démarrer à l'automne,
- Des travaux de voirie,
- La deuxième tranche de la réfection de la toiture du bâtiment communal de l'actuelle bibliothèque.

Le financement de ces importants investissements se fera sur les fonds propres de la commune, l'apport des différentes subventions obtenues et la vente de foncier communal. La commune n'envisageant pas de recourir à l'emprunt.

Après avoir eu connaissance des dépenses et recettes envisagées pour l'année 2016, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget principal qui s'équilibre comme suit :

Fonctionnement :

DEPENSES	
Total des Dépenses	1 277 615
Total des Recettes	1 277 615

Investissement :

DEPENSES	
Total des Dépenses	1 460 979 €
RECETTES	
Total des Recettes	1 460 979 €

2. Budget assainissement :

Des frais d'exploitation et d'investissement doivent être prévus dans le budget 2016 car la vétusté de la station impose la mise en place d'au moins trois géo-tubes. Ce dispositif palliatif et transitoire permet d'améliorer le traitement des boues dans l'attente de la réalisation d'une nouvelle station. Mais c'est un système coûteux du point de vue des frais de fonctionnement et qui ne saurait être maintenu plus de quelques années. Cependant avant d'envisager la construction d'une nouvelle station, il est indispensable de procéder en 2016 à une étude (Schéma Directeur d'Assainissement) dont le coût est également prévu dans le budget assainissement 2016.

Après avoir eu connaissance des dépenses et recettes envisagées pour l'année 2016, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget assainissement qui s'équilibre comme suit :

Section Exploitation :

DEPENSES	
Total des Dépenses	126 584 €

RECETTES	
Total des Recettes	126 584 €

Section Investissement :

DEPENSES	
Total des Dépenses	179 568 €

RECETTES	
Total des Recettes	179 568 €

VIII. Vote des taux :

Après avoir pris connaissance des bases prévisionnelles d'imposition 2015 et du besoin de financement de la section fonctionnement du budget principal, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'appliquer une augmentation sur les taux d'imposition des taxes d'habitation et foncière sur le bâti.
- DECIDE de les fixer comme suit :
 - o taxe d'habitation : 9,11% pour la part communale, soit une augmentation de 1,45%
 - o taxe foncier bâti : 13,02% pour la part communale, soit une augmentation de 1,48%
 - o taxe foncier non bâti : 64,41% (inchangée).

Mme la Maire précise que ces taux, à l'exception de la dernière taxe sur le foncier non bâti, sont en dessous de la moyenne des communes avoisinantes.

IX. Indemnité receveur municipal :

Vu l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983

Considérant que la Commune sollicite le receveur municipal pour les prestations de conseil en matière budgétaire, financière et comptable, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer une indemnité de conseil à Mme Corinne Beyrand, Trésorière Municipale au taux de 100%, soit une somme de 432,51€.

X. Urbanisme et recrutement stagiaire :

Madame La Maire et Monsieur Julien CAU ont rencontré à 2 reprises monsieur Mickael BRAZ, en deuxième année de Master Gestion des Territoires et Développement Local, parcours Espaces ruraux et Développement Local, à l'Université Montpellier III, qui pourrait si le conseil le décide, être recruté pour une durée de 6 mois (35h par semaine) afin de réaliser une étude urbaine sur la commune. Cette étude pourrait être annexée au PLU et constituerait un outil supplémentaire pour

les instructions d'urbanisme notamment d'un point de vue paysager. Monsieur BRAZ prévoit une démarche en 3 parties sur la durée de son stage. Le financement de cette étude est déjà prévu au budget et des subventions seront demandées à la communauté de commune du Grand Pic Saint Loup (CCGPSL) dans le cadre de l'enveloppe dédiée (Commission aide aux communes).

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité:

- de retenir la candidature de monsieur BRAZ en vue de la réalisation de l'étude urbaine
- d'autoriser madame La Maire à demander une subvention aussi élevée que possible auprès de la CCGPSL pour financer les indemnités de stage de monsieur BRAZ.

XI. Environnement

Mr Jean-Daniel Egéa indique que la troisième phase des travaux de nettoyage post-incendie du 8 août a débuté. Plus de 1600 tonnes de plaquettes forestières ont été produits à partir des arbres brûlés. Conformément à l'engagement pris par le prestataire retenu, au nom du groupement de propriétaires, par la commune, ONF Energie Méditerranée, un gyrobroyage de finition a commencé le lundi 21 mars dans les zones les plus sensibles d'un point de vue visuel.

XII. Ecole

Une enquête auprès des parents d'élèves a été lancée par la commission scolaire à la rentrée des vacances de février en vue d'évaluer les dispositifs des nouveaux rythmes scolaires mis en place par la commune. 35 familles ont répondu à cette enquête. Ce qui représente 75 % des enfants scolarisés. Les réponses ont en effet concerné 28 enfants de moins de six ans et 34 enfants de plus de six ans, soit 62 enfants en tout sur 83 scolarisés cette année.

De manière générale les parents et les enfants sont satisfaits des dispositifs mis en place : TAPS, Centre de loisirs, et instauration de deux services au moment du repas de midi. Quelques remarques et suggestions seront étudiées afin d'améliorer la qualité de ces services. Il est à noter que le mercredi après-midi, les parents privilégient cependant d'autres moyens de garde, ou proposent à leurs enfants des activités régulières. Les réponses des familles confirment une tendance constatée par la fréquentation très faible du centre ces après-midi-là. Une réflexion est actuellement menée pour réorganiser les mercredis après-midi afin d'utiliser au mieux les moyens humains et financiers de la commune.

XIII. Travaux

Démarrage de la rue du four : L'aire de stockage du matériel est installée chez Madame Doutreligne avec son accord.

Compteur BRL : Monsieur Alain David cède son abonnement à la mairie, ce qui permettra l'arrosage du Domaine avec l'eau brute.

La consultation pour les bureaux d'études du chantier d'aménagement du Chai et de la Bibliothèque du Domaine est lancée : la commission d'appel d'offres ouvrira les plis contenant les réponses des entreprises le mercredi 30 mars à 18 h30 et un conseil municipal est prévu le 04 avril à 18h30 pour valider les choix de la commission et constituer ainsi l'équipe de suivi du chantier.

XIV. Opération argent de poche

Mme Claudine Bresson présente cette opération. Il s'agit de proposer aux jeunes entre 16 et 18 ans, avec l'autorisation de leurs parents, des petits travaux pendant les vacances scolaires : peinture, nettoyage de bâtiments de la commune, entretien de cimetière...

Ce dispositif leur permet de s'investir davantage dans la vie du village en améliorant leur environnement immédiat et en gagnant un petit pécule.

De plus, cela peut améliorer l'image de la jeunesse auprès de la population.

Les missions seraient proposées à une équipe de deux jeunes. Chaque mission nécessiterait trois périodes environ, sachant qu'une période équivaut à trois heures de travail. La rémunération s'élèverait à 20€/période, ce qui, comme le prévoit le dispositif, exempte la commune des cotisations à l'URSSAF.

Chaque équipe serait encadrée par le personnel communal, et les élus volontaires.

Après avoir délibéré le conseil décide à l'unanimité de mettre en place ce dispositif pour l'été 2016. Les crédits afférents seront inscrits au budget et une information sera donnée aux jeunes et à leur famille sur le prochain Saint Bauzille info et sur le site internet de la commune.

XV. Service civique :

Mme Marie-France Coumans précise qu'une demande d'agrément a été introduite pour 2 missions qui pourraient être effectives à partir de septembre 2016.

1- Développement de la culture numérique au profit de la population

Les objectifs seraient :

- Dans le cadre périscolaire (TAPS, centre de loisirs),
 - proposer des jeux et activités numériques pour découvrir le fonctionnement et le potentiel de l'ordinateur et d'internet
 - utiliser un logiciel de soutien scolaire
- Lors d'ateliers, à la bibliothèque ou avec les associations du village :
 - apprendre à utiliser des logiciels spécifiques à la révision du code de la route, à l'apprentissage des langues et des activités manuelles ou artistiques
 - aider les jeunes à faire des recherches de documentation et élaborer un dossier
 - aider les seniors à mieux maîtriser l'outil numérique (explorer les sites administratifs, remplir des formulaires en ligne, utiliser skype, accéder à des revues...)
 - proposer des abonnements permettant de visiter en ligne des sites culturels renommés
 - en partenariat avec la commission extra-municipale patrimoine, faciliter les recherches et aider à créer et gérer une photothèque.

2-Sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire

Les objectifs seraient :

- Analyse des causes du gaspillage à la cantine
- Tri sélectif et valorisation des bio-déchets
- Echanges de pratiques, de recettes pour éviter le gaspillage des restes alimentaires.
- Sensibilisation de la population aux effets sur l'environnement (supports de communication, jeux de société, animations tous publics avec les associations du village, animations dans le cadre d'ateliers à la bibliothèque municipale)
- Actions concrètes à imaginer et mettre en place
- Organisation d'une journée de collecte au profit de la banque alimentaire, des restos du cœur, ou autre association caritative.

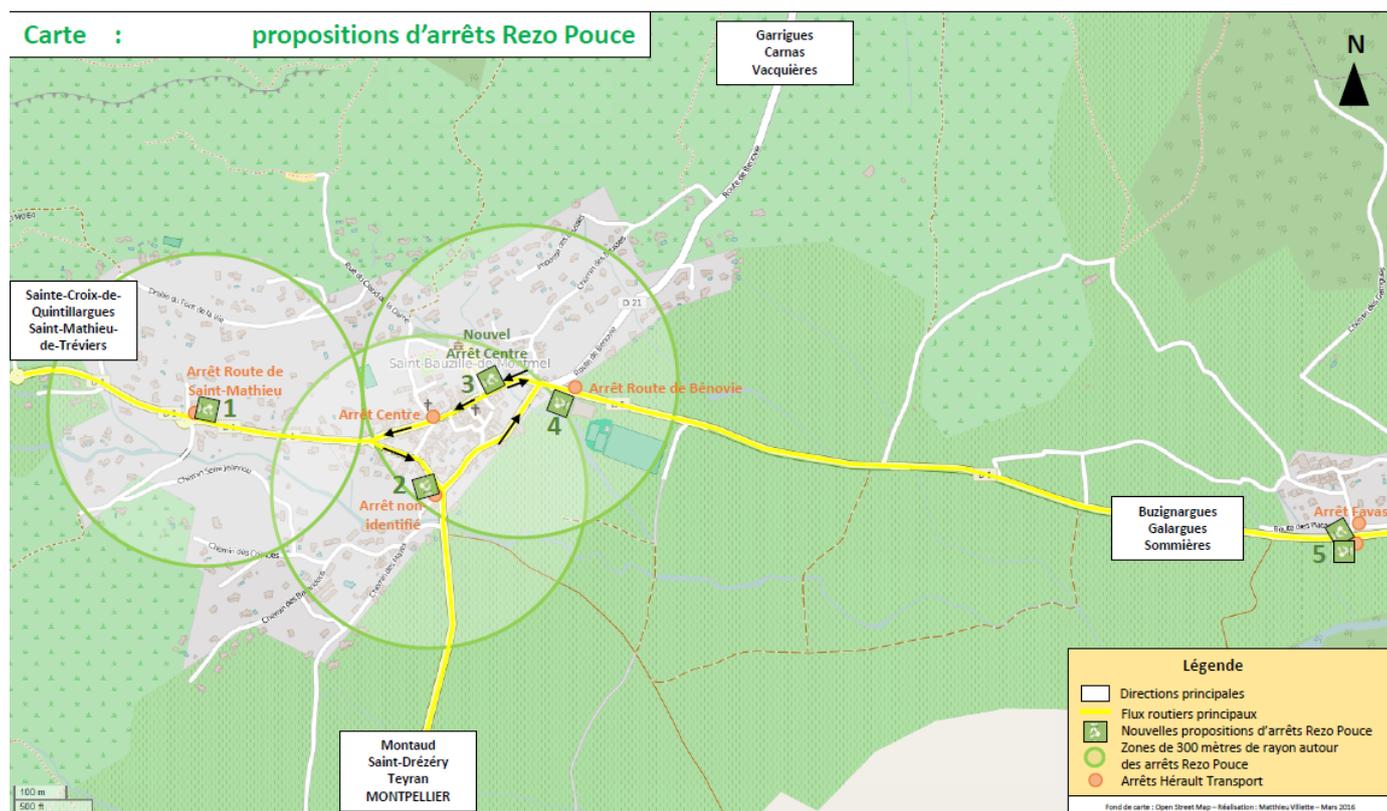
Certaines interventions et ateliers se dérouleront pendant les temps périscolaires, TAPS, et au centre de loisirs en collaboration avec le personnel municipal. D'autres se feront à la bibliothèque municipale ou au sein des associations avec les bénévoles.

XVI. Rezo Pouce

La CCGPSL prévoit une mise en place effective du Rézo-Pouce au mois de Septembre 2016. Ce dispositif organise la pratique de l'autostop dans la région. La phase actuelle est la définition des

arrêts de ce réseau et la validation de ces cartes par les conseils municipaux des communes du territoire.

Pour Saint Bauzille de Montmel la carte proposée est la suivante :



Après avoir délibéré, le conseil valide à l'unanimité la carte des arrêts Rézo pouce telle que proposée par la CCGPSL.

XVII. Questions d'actualité

- Une branche de platane gêne la circulation des bus et gros camions à hauteur du Pont du Pastis. Cette branche sera élaguée prochainement.
- Il a été constaté à plusieurs reprises qu'un bus d'Hérault Transport empruntait le rond point de la route de Braveille dans le sens inverse de circulation. Un courrier sera adressé à la direction pour signaler cette grave incivilité routière.

La séance est levée à 21h30.